

Casernes et places d'armes de Suisse

Avant-propos du Conseiller fédéral Ueli Maurer

Il y a deux cents ans, entre 1813 et 1815, la Suisse assista au passage de troupes étrangères: on dénombrera quelque 130 000 soldats du prince Charles-Philippe de Schwarzenberg, vainqueur de Napoléon à la bataille de Leipzig. C'est grâce à sa réputation militaire, acquise en 1798 à la bataille de Neuenegg et à la révolte de Nidwald, puis en 1812 à la bataille de la Bérézina, que la Suisse a pu préserver son indépendance à l'issue du congrès de Vienne, organisé au lendemain de la défaite du Corse. Des hommes politiques suisses d'envergure étaient impliqués, notamment le zurichois Hans von Reinhard, président souverain de la Diète fédérale, ou le brillant genevois Charles Pictet de Rochemont. Alors que Reinhard préserva la cohésion entre les cantons, Pictet compensa son manque de pouvoir à la table des négociations à Vienne et à Paris par son habileté et son intelligence. Ne nous faisons cependant aucune illusion: l'attitude favorable à la Suisse des Britanniques, des Russes et des Prussiens, en quête d'un équilibre européen, ainsi que la volonté des Autrichiens et des Français de maintenir entre eux un Etat tampon furent les éléments déterminants dans la décision finale. C'est ainsi que fut conclue l'adhésion du Valais, de Neuchâtel et de Genève à la Confédération, que fut adopté un Pacte fédéral visant à apaiser les dissensions internes et, pour couronner le tout, que fut reconnue par les traités de Paris, en novembre 1815, la neutralité perdue en 1798.

Le patrimoine architectural de nos casernes et de nos places d'armes illustre comment la Confédération a **depuis lors** entrepris de veiller à l'indépendance et à la neutralité de notre pays. Il s'agit là de l'héritage laissé par le libéralisme du XIX^e siècle et par le spécialiste suisse des questions militaires Guillaume-Henri Dufour. L'achat de l'Allmend de Thoun par la Diète en 1841 donna une orientation aux développements qui suivirent. En retraçant cette période, on notera qu'un an auparavant, cette même Diète, qui représentait à l'époque la plus haute autorité de la Confédération, avait décidé d'imposer la croix blanche flottante sur fond rouge comme emblème commun, tandis que les cantons n'étaient plus rappelés que par leur nom en lettres d'or sur le travers de la croix.

Le développement des casernes et des places d'armes, documenté de façon exceptionnelle au travers de cet ouvrage, montre l'évolution qui, aux XIX^e et XX^e siècles, a fait d'une Confédération hétérogène la Suisse moderne d'aujourd'hui. Dès la première Constitution fédérale, mais plus encore sous la deuxième (1848, 1874), le nombre de casernes et de places d'armes n'a cessé de croître et celles-ci furent progressivement considérées comme des établissements fédéraux, malgré toute l'estime que nous devons avoir pour l'effort fourni par les communes et les cantons. Quelques rares casernes cantonales subsistaient encore à la fin de la Guerre froide, comme celle de Lucerne datant de 1935, l'époque de la défense spirituelle; le bâtiment protégé à titre de monument historique est l'œuvre de

l'architecte Armin Meili, qui s'est également distingué lors de l'exposition nationale de 1939 à Zurich.

Quand le lait est trop chaud, il déborde: dans les villes, les bâtiments deviennent d'abord plus hauts, puis la population émigre vers les quartiers périphériques. Les casernes qui s'y trouvent doivent être déplacées **encore plus** loin (notamment celles de Zurich au Reppischtal ou de Saint-Gall à Neuchlen), jusqu'à ce qu'il ne soit plus possible d'aller encore plus loin. Cette évolution a fait l'objet de mouvements d'opposition réguliers, des Franches-Montagnes jusqu'à Rothenturm, auxquels la population suisse a toujours réagi avec pragmatisme. Les hauts-marais furent protégés dès 1987, rendant impossible toute installation à Rothenturm, tandis qu'à l'inverse, le peuple rejeta en 1993 l'ajout à la Constitution d'une obligation de limiter le nombre de places d'armes.

A chaque époque, les bâtiments et les sites font l'objet de transformations régulières. Ainsi, après avoir été rénovée, la caserne Meili de Lucerne accueille aujourd'hui le Centre d'instruction de l'armée de Lucerne (CIAL).

Nous tenons à répondre aux besoins futurs avec ouverture, dans le respect du texte et de l'esprit de notre constitution démocratique. Honorer la tradition revient à toujours croire qu'elle a la force d'évoluer, comme le souligne Goethe :

«Ce que tu as hérité de ton père,

acquires-le pour le posséder.

Ce qui ne sert point est un pesant fardeau,

mais ce que l'esprit peut créer en un instant, voilà ce qui est utile.»